

Annexe 2

Frais du « LABEL JARDIN »

Le membre labellisé s'acquitte d'une contribution d'entrée de CHF 1'500.00 HT. La contribution n'est pas due lors du renouvellement du label après cinq ans.

Le membre labellisé s'acquitte des frais de label annuels en fonction du nombre de collaborateurs :

Nombre de collaborateur(s)	Prix HT/an
1 - 5	CHF 500.00
5,1 - 10	CHF 950.00
10,1 - 20	CHF 1'800.00
20,1 - 30	CHF 2'550.00
30,1 - 50	CHF 4'000.00
50,1 - 100	CHF 7'500.00
+ 100,1	CHF 10'000.00

Ces frais restent dus pour l'année en cours même en cas de retrait du label.

Le comité de labellisation a la compétence de modifier les frais relatifs du label.